

<http://www.rpvconseil.com/spip.php?article832>



# Le relevé de temps de travail établi par le salarié à son initiative peut étayer une demande d'heures sup



Groupe  
Revue Fiduciaire

- Sur le web -

Date de mise en ligne : jeudi 24 octobre 2013

---

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

---

**Le relevé de temps de travail établi par le salarié à son initiative peut étayer une demande d'heures sup**